



HORIZON
2030

JANVIER 2025

SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



DGA ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ

DIRECTION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET FORMATION

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

SOMMAIRE

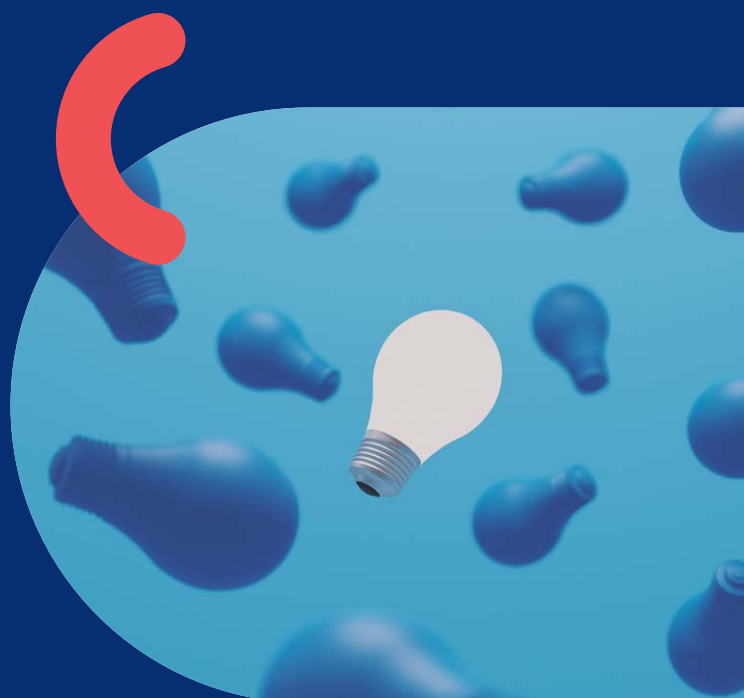
OBJET ET AMBITION DU SCHÉMA	02
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	03
LA MÉTROPOLE EN QUELQUES MOTS	04
LE PANORAMA DE L'ÉCOSYSTÈME MÉTROPOLITAIN	05
LES 5 AXES PRIORITAIRES	
AXE 1. Développer une offre de formation qui réponde aux besoins actuels et aux spécificités du territoire	07
AXE 2. Orienter la formation initiale et continue pour l'accessibilité de chacun à l'emploi	11
AXE 3. La valorisation de la recherche et de l'innovation	15
AXE 4. La médiation et la culture scientifique	19
AXE 5. Le développement et l'animation du réseau d'enseignement supérieur	23
ANNEXES : FICHES ACTIONS	27
Fiche action 1 : Soutien à l'implantation d'écoles d'excellence	
Fiche action 2 : Pôle de formation professionnelle à l'est de la métropole	
Fiche action 3 : Projet d'éco-campus d'enseignement supérieur à l'entrée ouest de la métropole	
Fiche action 4 : École de production	
Fiche action 5 : Faculté de pharmacie	
Fiche action 6 : Centre des possibles	
Fiche action 7 : Hackathon azuréen des écoles du numérique	
Fiche action 8 : Politique de soutien à la recherche	
Fiche action 9 : Projet de biotech center	
Fiche action 10 : IHU RespirERA	
Fiche action 11 : Chaire de syndémie territoriale	

OBJET ET AMBITION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le schéma métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SMESRI) constitue le cadre de référence de la politique de la Métropole Nice Côte d'Azur en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation pour la période 2024-2030.

Dans le contexte spécifique du territoire métropolitain et à partir d'un état des lieux, ce schéma directeur présente les réalisations actuelles marquantes et définit les priorités et les orientations dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation tout au long de la vie, de la recherche scientifique et de l'innovation territoriale, en cohérence avec le schéma stratégique de la Région Sud et la politique de site d'Université Côte d'Azur.

La Métropole Nice Côte d'Azur se dote d'une stratégie résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux de société pour investir dans la production et la diffusion des savoirs auprès de la population, pour l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi, pour la formation tout au long de la vie, pour l'amélioration de la condition étudiante, pour le développement et la valorisation de la recherche scientifique au service de l'innovation.



En faisant des enjeux de son territoire une opportunité, la Métropole Nice Côte d'Azur fait de l'innovation territoriale le moteur du développement de nouvelles filières économiques à fort potentiel de création d'emplois. Cette démarche, menée en association avec les citoyens, s'appuie sur la fédération d'un écosystème vertueux de partenariat entre les acteurs publics, de l'entreprise et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec la collaboration d'Université Côte d'Azur et d'établissements privés d'enseignement supérieur.

LE CADRE RÈGLEMENTAIRE



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation sur le territoire régional et en charge de l'organisation de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et leurs initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics.

Depuis l'ordonnance n°2021-1747 du 22 décembre 2021, les priorités et grandes orientations de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pour la période 2023 à 2028 sont prévues dans son Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ou SRESRI), conformément à l'article L214-2 du code de l'éducation.

La Région a par conséquent défini un schéma régional au sein duquel les 6 départements de la région s'inscrivent auprès d'elle dans une convention territoriale d'exercice concerté (ou CTEC).

La Métropole Nice Côte d'Azur

La Métropole Nice Côte d'Azur, qui est un territoire possédant des sites universitaires et des établissements de recherche, a été associée auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'élaboration du schéma régional 2023-2028. Elle établit maintenant sur son territoire son schéma métropolitain, en cohérence avec les orientations régionales et ses propres orientations et initiatives territoriales.

C'est ainsi que le schéma métropolitain vise à organiser la complémentarité des actions menées en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ce schéma détermine les objectifs à poursuivre, identifie les grands axes de cette politique et prévoit les actions territoriales à mener et leur cohérence à l'échelle du territoire.

La Métropole est également compétente en matière de développement économique et à ce titre a élaboré son schéma métropolitain de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SMDEII).

Université Côte d'Azur

Après avoir obtenu le label IDEX (Initiative d'excellence) en janvier 2016, Université Côte d'Azur (UniCA) a le statut de Grand Établissement (GE) depuis le décret du 16 juillet 2024.

Ce changement valide la transformation moderne et innovante entreprise par l'université depuis 2020.

Son rôle sur et pour le territoire est essentiel. Elle coordonne et fait rayonner les établissements et les organismes nationaux de formation et de recherche qui la constituent.

Université Côte d'Azur a élaboré son Plan Stratégique 2021-2025 pour définir ses axes majeurs et engagements futurs.

Elle est un partenaire de premier plan de la Métropole Nice Côte d'Azur.

LA MÉTROPOLE EN QUELQUES CHIFFRES ET QUELQUES MOTS

Située en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'extrême Sud-est de la France, entre mer et montagne, frontalière de l'Italie et de la Principauté de Monaco, Nice Côte d'Azur fut la 1^{ère} métropole française créée au 1^{er} janvier 2012 sous l'impulsion de Christian Estrosi. Elle réunit 51 communes, une ville capitale, Nice, des villes de taille moyenne ainsi que de nombreux villages alpins, pour une population totale de 556 023 habitants. La diversité de sa géographie, de sa démographie, de son économie, la profondeur de son histoire et de son patrimoine, son rayonnement à l'international, font la richesse de son territoire.

Faire des enjeux territoriaux, des atouts pour un développement durable

Marquée par son exposition aux risques naturels et aux impacts du dérèglement climatique, caractérisée par la diversité de sa géographie, de sa population, de son économie, de son histoire, la Métropole a voulu transformer ces défis en atouts, en faisant de l'innovation l'ADN de son développement territorial. La Métropole s'est ainsi engagée dans une profonde diversification de son tissu académique et économique en investissant dans les nouvelles filières de l'innovation à fort potentiel de création d'emplois autour d'objectifs tels que la préservation de l'environnement, l'équité sociale et territoriale, la résilience face aux crises climatiques, sanitaires ou sécuritaires et enfin la souveraineté alimentaire et énergétique.

C'est ainsi que le territoire métropolitain est devenu un laboratoire à ciel ouvert de l'innovation, un « Living Lab », pour coconstruire avec les acteurs académiques, les entreprises et les citoyens la Métropole de demain, intelligente, durable et sûre.

 **51** COMMUNES

 **556 023** HABITANTS

 **1 400** KM²

 **50 000** ÉTUDIANTS

 **71 121** ENTREPRISES

 **220 000** EMPLOIS

- Parmi les 1^{ères} Smart city au monde
- Ambassadeur européen de l'innovation
- Territoire d'industrie
- Territoire Engagé Transition Écologique

LE PANORAMA DE L'ÉCOSYSTÈME MÉTROPOLITAIN



50 000

ÉTUDIANTS ACCUEILLIS

en 2024 contre 25 000 en 2008, dont près de 25% d'étudiants étrangers,



50

LABORATOIRES réunissant plus de 3 000 chercheurs,



Université Côte d'Azur (UniCA),

GRAND ÉTABLISSEMENT

détenteur du label Initiative d'Excellence IDEX accordé à seulement 9 universités françaises,



Le 3IA Côte d'Azur

l'un des 9 **INSTITUTS**

INTERDISCIPLINAIRES français d'intelligence artificielle labellisé Cluster IA,



L'IHU RespirERA

FUTUR INSTITUT HOSPITALIER

UNIVERSITAIRE en maladies respiratoires et vieillissement,



DES MEMBRES

DE LA CONFÉRENCE

des grandes écoles dont l'**EDHEC Business School** et **Centrale Méditerranée**,



+ DE 70

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

de formation supérieure sur la seule ville de Nice,



UN CENTRE DE FORMATION

ET D'APPRENTISSAGE (CFA)

de la Métropole avec plus de **800 apprentis** accueillis chaque année,



LE CAMPUS SUD DES MÉTIERS

DE LA CCI

avec plus de **2 400 apprenants** et **95 parcours** certifiants.

À proximité de la Métropole Nice Côte d'Azur, la technopole de Sophia Antipolis a également contribué à renforcer le dynamisme de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les Alpes-Maritimes en hébergeant des établissements publics et privés de renom.

LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le schéma directeur de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Métropole Nice Côte d'Azur s'appuie sur le diagnostic et la photographie de son territoire, tirant partie de ses atouts et relevant ses défis. De ce constat découlent :

5 AXES PRIORITAIRES

AXE 1

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION QUI RÉPONDE AUX BESOINS ACTUELS ET AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

AXE 2

ORIENTER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE CHACUN À L'EMPLOI

AXE 3

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AXE 4

LA MÉDIATION ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE

AXE 5

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DU RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





AXE 1

**DÉVELOPPER UNE
OFFRE DE FORMATION
QUI RÉPONDE AUX
BESOINS ACTUELS
ET AUX SPÉCIFICITÉS
DU TERRITOIRE**





Face aux défis actuels et futurs, la formation est au cœur de l'adaptation au changement d'un territoire et de sa population. En sus de la transmission de la connaissance, la formation doit permettre à chacun de s'inscrire dans le monde de demain au travers du développement de ses compétences et de ses aptitudes, pour une parfaite adéquation entre qualification et emploi, gage d'un parcours professionnel réussi.



Elargir l'offre de formation



Identifier le besoin de qualification professionnelle

Le tissu local de formation



Optimiser le maillage territorial



Identifier le besoin de qualification professionnelle

Le diagnostic des besoins en formation du territoire débute par le recueil de l'information auprès des fédérations et unions patronales du département, des chambres économiques, des clubs locaux d'entreprises, et de tous les organismes œuvrant dans le domaine de l'emploi et de la formation (France Travail, Ddest, OpCo...). Cette première étape de renseignement permet d'affiner les besoins en formation à moyen et long terme, tant en formation initiale, que continue ou en reconversion. La collecte de l'information s'appuie sur des études permettant d'identifier les branches professionnelles, les métiers et les niveaux de qualification les plus recherchés.

De ce diagnostic découle la structuration d'une offre de formation territoriale qui se doit de prendre en compte :

- Le besoin des branches professionnelles dominantes sur chaque bassin d'emploi,
- La nature et le niveau des qualifications et des formations,
- La typologie des populations cibles alentour,
- Les obstacles à l'emploi spécifiques au territoire et à sa population (ex. mobilité, logement, niveau d'éducation, ...).



Elargir l'offre de formation pour répondre aux besoins

Forte d'un diagnostic territorial lui ayant permis de caractériser les besoins en compétences des filières économiques prioritaires existantes, ainsi que d'identifier les métiers et les filières d'avenir à fort potentiel de création d'emplois, la Métropole met la priorité sur :

- **La santé et le bien-être** avec le projet de création d'un **département de Pharmacie** (Cf. fiche action 5) au sein du pôle Santé de l'Université Côte d'Azur ;
- **Les métiers de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration (HTR)**, avec la programmation de l'installation de Vatel Business School et de l'école Ferrandi ;
- **Les industries créatives et culturelles (ICC)**, avec l'installation de l'ISART, de Studio M, du Cours Florent et la création d'un centre de formation au sein du nouveau pôle niçois de production cinématographique et audiovisuelle des Studios de la Victorine ;
- **Les technologies du numérique** autour de l'IA et de la Data avec le Cluster IA et l'installation d'aivancity, qui rejoint des écoles du numérique déjà présentes sur le territoire telles que Simplon et l'Ecole 42 ;
- **L'ingénierie d'excellence** avec l'implantation de l'école Centrale Méditerranée ;
- **Les métiers de l'industrie** avec la création d'une **École de production en génie électrique** (Cf. fiche action 4) ;
- **La formation continue** avec le CNAM.



Optimiser le maillage académique territorial

La stratégie territoriale de développement de l'enseignement supérieur doit reposer sur un **déploiement géographique équilibré des établissements de formation et de recherche** (Cf. fiche action 1) sur l'ensemble du territoire métropolitain. La diffusion du tissu académique au-delà la seule ville de Nice constitue tout autant un facteur de (re)dynamisation pour les communes d'accueil par la vie d'un campus étudiant, qu'une **incitation pour la population locale à poursuivre des études supérieures avec une offre de formation de proximité**.

Après une première phase qui s'est portée sur le développement d'un pôle de formation à Nice, dans le secteur stratégique de l'Ecovallée, avec l'installation d'écoles renommées comme le CNAM, Simplon, l'Ecole 42, ISART, réputée mondialement dans le domaine du jeu vidéo, ou encore Centrale Méditerranée, l'école d'ingénieur de référence du Grand Sud, ainsi que l'ouverture du Campus Sud des Métiers avec plus de 2 400 apprenants, la Métropole s'est donné comme objectif d'implanter sur des communes périphériques de Nice deux campus de formation supérieure répondant à cette exigence d'équité territoriale.

Ayant analysé le déficit de l'offre locale de formation d'ingénieur dans des domaines d'innovation prioritaires du territoire azuréen, **la Métropole a ainsi entrepris d'accompagner la création d'un éco campus à l'entrée ouest de la Métropole** qui sera consacré au **développement de formations de haut niveau et à une recherche entrepreneuriale destinée à nourrir le tissu économique maralpin** (Cf. fiche action 3).

Constatant par ailleurs la forte concentration des sites de formation sur le centre-ville de Nice et dans la Plaine du Var, **la Métropole ambitionne l'implantation à l'est du territoire métropolitain d'un pôle de formation dispensant des formations professionnelles sur des spécialités particulièrement recherchées** dans les métiers en tension afin d'apporter une réponse s'inscrivant tout particulièrement dans la logique de **développement du bassin d'emplois des Vallées des Paillons et du quartier de l'Ariane** (Cf. fiche action 2).





AXE 2

**ORIENTER LA
FORMATION INITIALE
ET CONTINUE POUR
L'ACCESSIBILITÉ DE
CHACUN À L'EMPLOI**





L'offre locale de formation se place au cœur de la stratégie métropolitaine de développement économique en répondant à la fois aux besoins de recrutement des entreprises dans les métiers en tension, et en portant une dynamique d'innovation et d'entrepreneuriat qui soutient l'essor des filières d'avenir les plus créatrices d'emploi.



Les métiers en tension et les filières d'avenir

La Métropole Nice Côte d'Azur entend réaffirmer sa stratégie de diversification de son économie en se positionnant sur des domaines d'activités prioritaires, qui reposent tout autant sur les atouts de **son territoire – sa géographie, son histoire, son excellence académique, son tissu d'entreprises** –, que sur une innovation industrielle en réponse aux grands défis sociétaux et environnementaux de demain.

Ainsi, la Métropole accélère la montée en gamme de son secteur **historique du tourisme**

et de l'événementiel, la réindustrialisation de son territoire, ainsi que **le développement de ses filières d'avenir**, notamment dans les domaines de : **la santé et des thérapies innovantes ; des industries culturelles et créatives ; de la naturalité et de l'économie de la mer**. Soucieuse de défendre une souveraineté territoriale synonyme de résilience, la Métropole attache par ailleurs une attention particulière au développement de l'économie de proximité et à la valorisation de ses ressources naturelles, qu'elles soient agricoles, énergétiques ou hydriques.



L'orientation professionnelle

La Métropole s'engage auprès des jeunes issus du territoire de la Métropole, pour **révéler leurs talents** et **les conduire au mieux vers des formations et métiers d'avenir**. En effet, le constat est que l'information sur les métiers dépend beaucoup de l'environnement familial et social des élèves et que certains métiers sont souvent dévalués.

La Métropole a créé un dispositif pilote **« Le Centre des possibles »** (Cf. fiche action 6) en partenariat avec Université Côte d'Azur

et le Rectorat de l'académie de Nice, pour **encourager l'émergence de talents et accompagner prioritairement les jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle via la découverte des métiers**. Les jeunes seront évalués, durant une demi-journée, dans un lieu dédié à Nice, sur leurs compétences, capacités, aptitudes et autres qualités nécessaires pour exercer des métiers d'avenir.



L'insertion professionnelle : la Métropole partenaire du monde économique

En développant des dispositifs et des événements tels que l'« **Agora des métiers** » et le « **Hackathon azuréen des écoles du numérique** » (Cf. fiche action 7), la Métropole entretient des liens privilégiés entre le monde académique et le monde économique afin de satisfaire les métiers en tension et répondre aux besoins actuels et futurs du tissu local.

Parce que le développement d'une entreprise se nourrit également de l'innovation issue de la recherche, la **Métropole encourage l'employabilité des doctorants par les prix « Entreprise innovante » et « Mon projet Entrepreneurial » destinés aux jeunes chercheurs et apporte son appui financier au dispositif RUE** (Rapprochement Université Entreprises) qui accompagne le rapprochement entre laboratoires de recherche académique et entreprises et favorise ainsi l'insertion des docteurs dans le monde économique.

Enfin pour faire face à un déficit chronique d'ingénieurs, la Métropole soutient les associations qui, telle l'IESF (Ingénieurs et Scientifique de France), assurant la promotion des métiers de l'ingénieur et du scientifique dans les collèges et les lycées pour susciter des vocations.



La formation tout au long de la vie

Le modèle de formation promu par la Métropole ne se limite pas à la seule formation initiale, **mais défend également le concept d'une formation « tout au long de la vie » qui concerne tous les citoyens, actifs mais aussi seniors**. Ainsi en 2021, le CNAM, grand établissement séculaire d'enseignement supérieur dont les formations en sciences et techniques sont destinées majoritairement aux actifs, a pu s'installer dans ses propres murs et entamer une nouvelle phase de son développement à Nice au sein du Hub de l'innovation. Quant aux seniors, il leur est proposé pour s'ouvrir à de nouvelles connaissances **des dispositifs spécifiques tels que « Les bancs de la fac »** lancé en 2021 en partenariat avec Université Côte d'Azur permettant aux seniors d'accéder toute l'année à des **enseignements magistraux dans plusieurs Facultés de l'Université, ou « l'Université inter-âges »**.

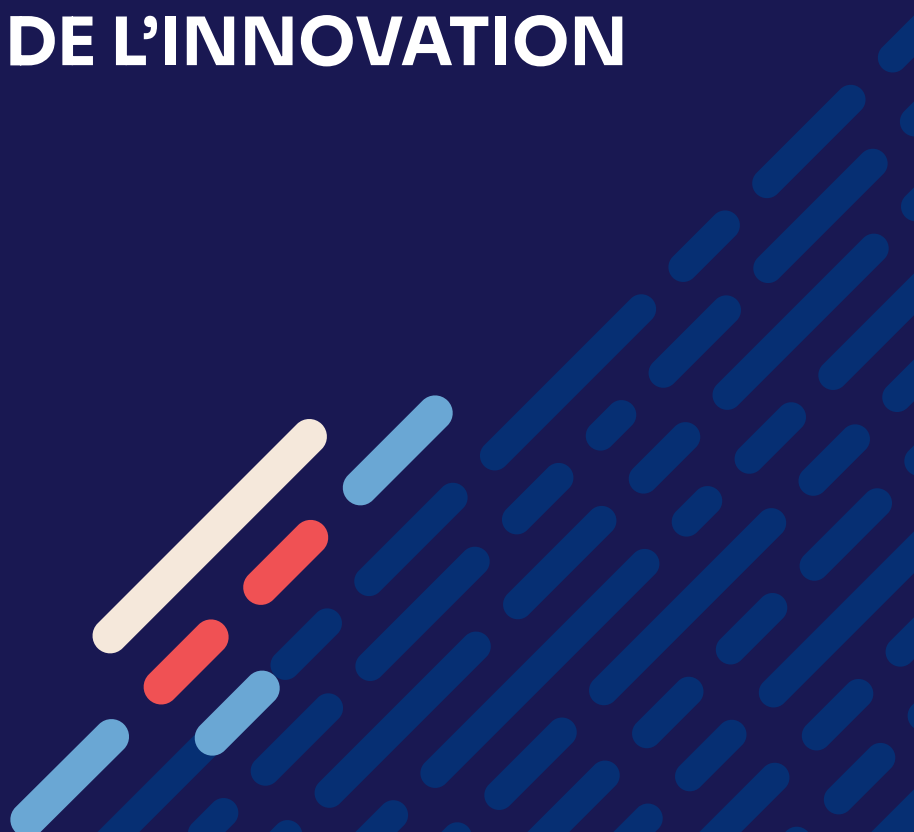






AXE 3

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION





Pour accompagner cette démarche d'attractivité, la Métropole porte de nombreuses actions, tant pour maintenir et développer les forces vives présentes et les encourager à s'investir, que pour attirer sur son territoire des entreprises, des établissements de formation supérieure, des chercheurs et autres talents, tout acteur extérieur capable de créer de la valeur et de l'emploi par sa contribution à l'innovation.



L'attractivité du territoire et son rayonnement international

La Métropole renforce **son rayonnement national et international par l'accueil de colloques scientifiques, par la réception de grands événements mondiaux** tels que la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) en 2025, par sa participation à des réseaux nationaux (Association des Villes Universitaires de France AVUF) et

européens (Réseau européen des Villes-santé de l'OMS), **par l'accueil de nombreuses délégations universitaires étrangères et par l'hébergement de structures de recherches internationales** tels que l'Innovation Hub « Ageing and well-being » de l'alliance d'Universités européennes Ulysseus.



Les dispositifs de soutien

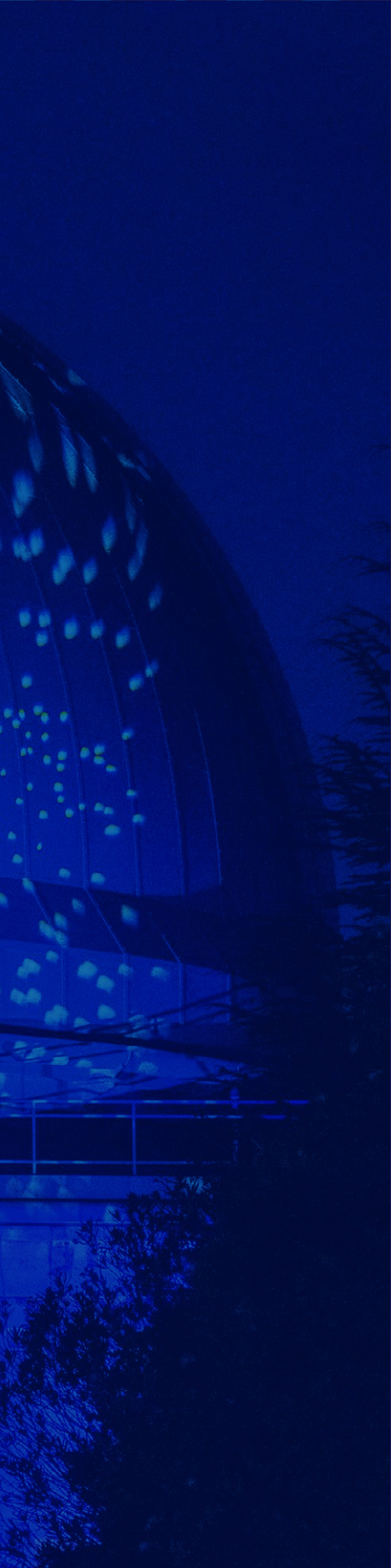
Le soutien de la Métropole à la recherche et l'innovation locales se déclinent sous de nombreuses formes : **récompenses de l'excellence de la recherche avec le « Prix du Comité Doyen Lépine », le « Grand Prix de la Ville de Nice », les « Victoires de la Recherche » et ses « Prix Jeune chercheur » et « Prix de la Recherche »**, mais également **par le dispositif « Allocations individuelles aux jeunes chercheurs »** sous forme de bourses et du financement de thèses doctorales (i.e. cinq contrats doctoraux financés sur la période 2022-2025) (*Cf. fiche action 8*) ; soutien à l'entrepreneuriat des chercheurs avec **le prix « Mon projet entrepreneurial », le prix « Entreprise innovante »**, le financement du dispositif Rapprochement Université Entreprise (RUE) qui accompagne le rapprochement entre laboratoires de recherche académique et entreprises pour une innovation collaborative à finalité industrielle ; l'adhésion à la Fondation UniCA ; soutien financier de chaires scientifiques et d'organismes de recherche.



La valorisation de la recherche dans les filières prioritaires du territoire

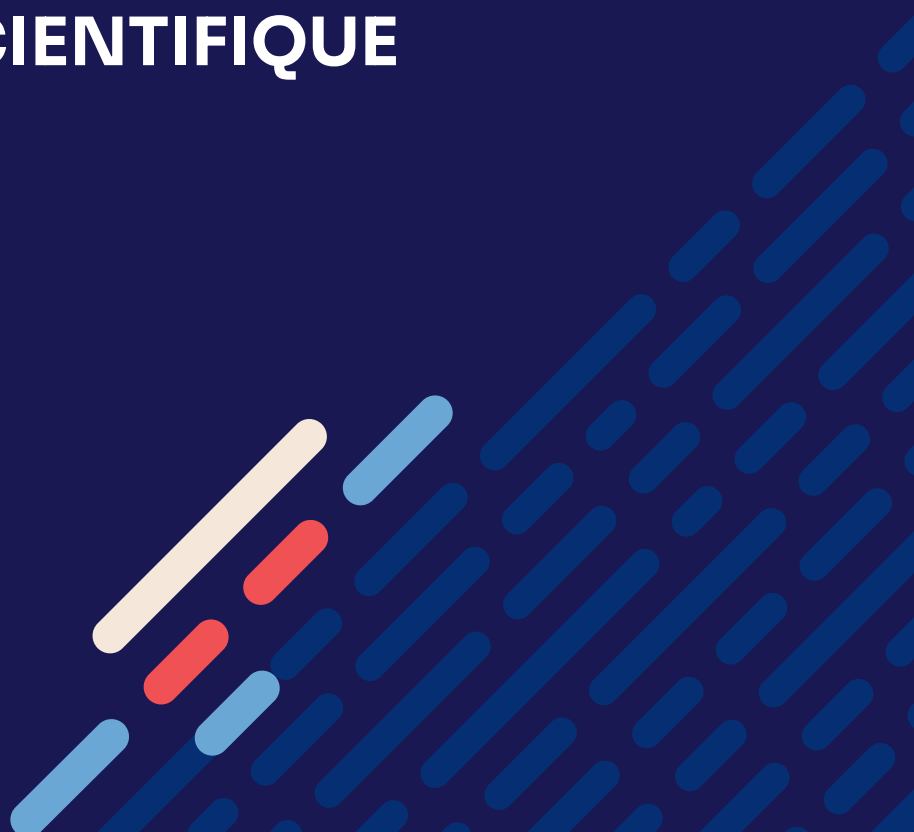
Parce que l'innovation doit s'inscrire dans une dimension territoriale, **la Métropole fédère et valorise des travaux de recherche autour d'actions visant la résolution de problèmes concrets portant sur des enjeux ou des filières de développement prioritaires de son territoire**. Son implication se traduit par sa participation directe à des projets collaboratifs en recherche et innovation tel que le groupe de travail sur les Ressources Marines avec le projet de création à Nice d'un **Biotech Center** (*Cf. fiche action 9*), la syndémie territoriale avec la création d'une **chaire scientifique dédiée à la santé publique** (*Cf. fiche action 11*), le Guichet unique du Pôle universitaire d'innovation (PUI), l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) **RespirERA** (*Cf. fiche action 10*).



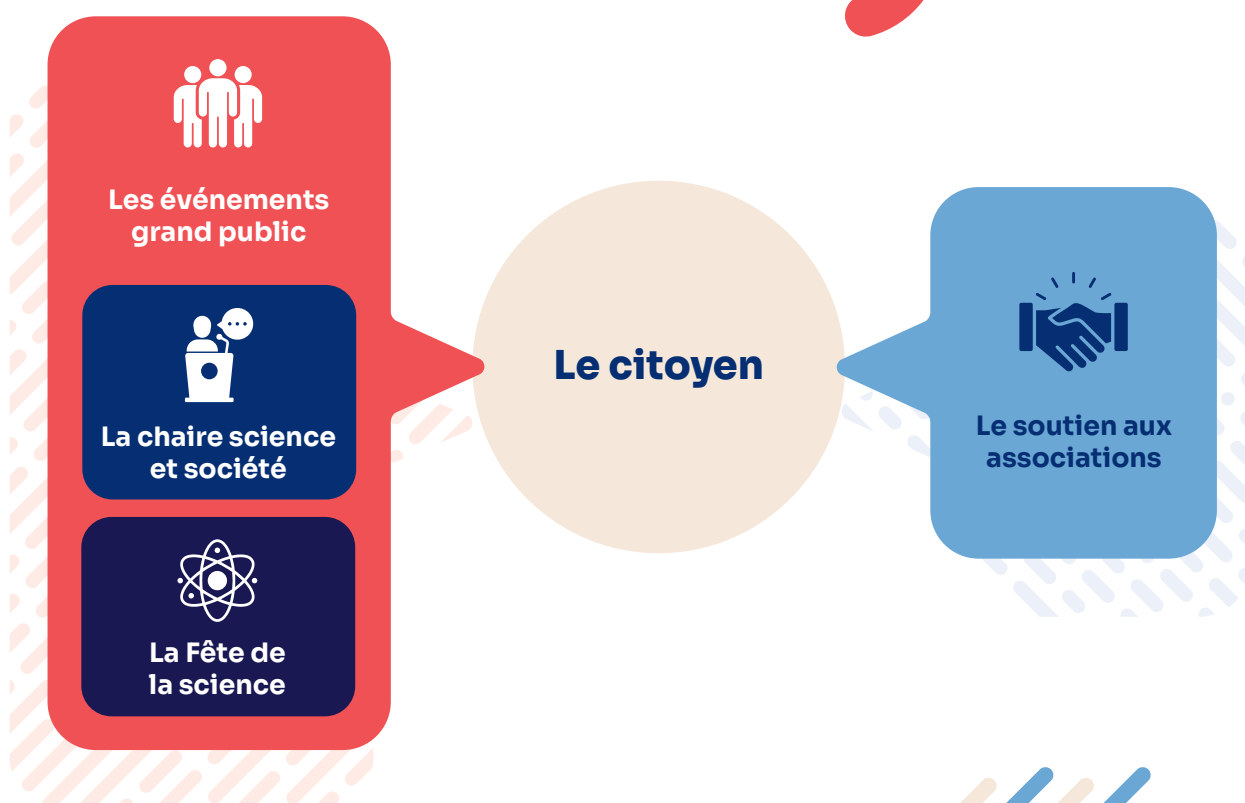


AXE 4

LA MÉDIATION ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE



Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la Métropole met en valeur l'excellence de la recherche lors de divers événements et participe ainsi au développement de la culture scientifique. En effet, la science doit répondre aux besoins de la société et aux défis mondiaux. La prise de conscience et l'engagement du grand public vis-à-vis de la science, la participation des citoyens, y compris à travers la vulgarisation de la science, sont essentiels afin de leur permettre de faire des choix personnels et professionnels éclairés.



Les événements grand public

La Métropole organise **divers événements de valorisation et promotion de la culture scientifique sur son territoire** à travers notamment des cycles de conférences, la création d'expositions et autres actions de promotion. Parmi ces manifestations, nous pouvons citer la « **Fête de la Science** » organisée tous les ans avec l'Université, en plein cœur de ville à Nice, regroupant plus de 10 000 personnes sur 2 jours, ou encore

la « **Chaire Science et Société** » créée en 2023 en partenariat avec l'Université et proposant un cycle de conférences scientifiques sous forme de tables rondes sur des sujets d'actualités. La Métropole **accueille également des événements scientifiques d'envergure internationale**, comme la Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice en juin 2025.



Le soutien aux associations

La Métropole subventionne des organismes/ associations œuvrant pour la diffusion de la culture scientifique et technique. Parmi elles, **des associations qui organisent des ateliers pédagogiques de diffusion de la culture scientifique en direction des scolaires**, à l'exemple de l'IESF (Ingénieurs et Scientifique de France), ainsi que **des musées et instituts de recherche pour promouvoir la culture scientifique** hors les murs en direction du grand public lors de conférences, d'expositions, et tous autre évènements ouverts à tous dans des domaines scientifiques aussi divers que les sciences naturelles, l'archéologie et l'histoire, les arts et la culture, l'astronomie.





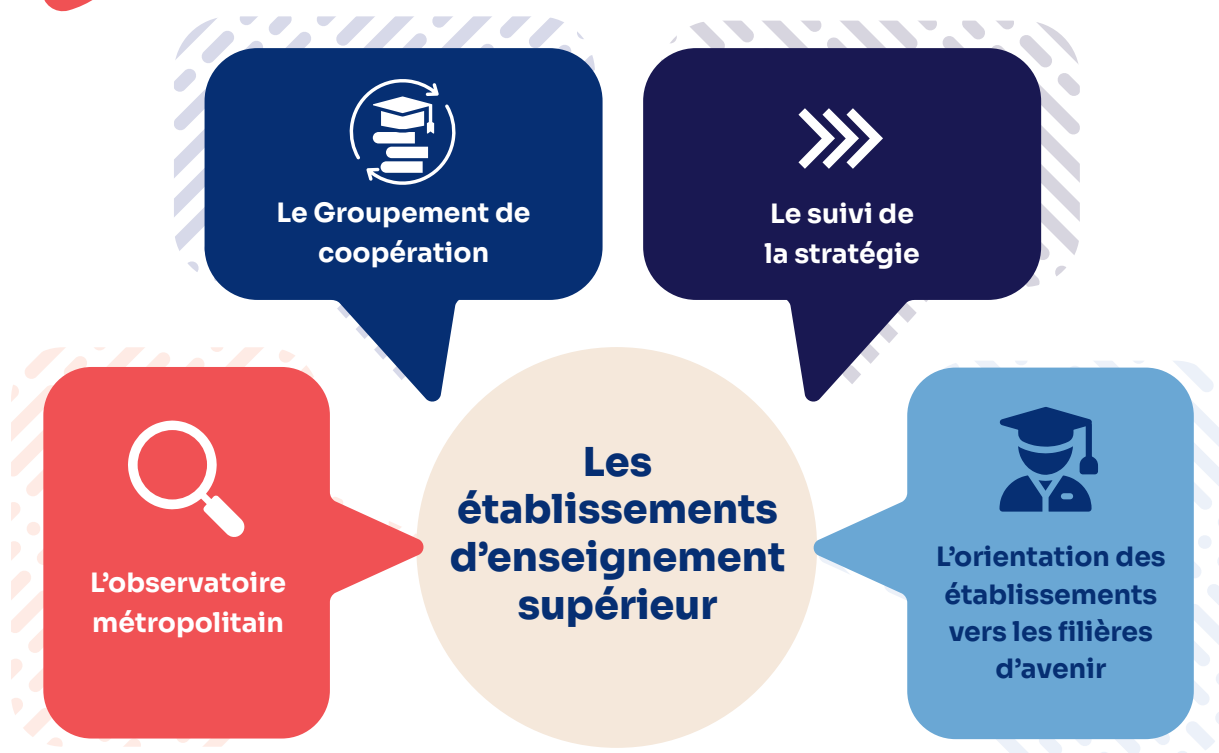
AXE 5

**LE DÉVELOPPEMENT
ET L'ANIMATION
DU RÉSEAU
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**





Le déploiement de la politique d'enseignement supérieur de la Métropole décrite dans le schéma directeur requiert le développement d'outils et l'établissement d'un modèle et d'instances de gouvernance aux fins de pilotage et d'évaluation des actions menées.



L'observatoire métropolitain de l'enseignement supérieur (OMES)

L'Observatoire métropolitain de l'enseignement supérieur (OMES) se veut tout d'abord **un outil de communication à destination des citoyens, comme des professionnels, qui présente une cartographie territoriale de l'enseignement supérieur** et un recensement des besoins en emploi et en formation.

L'OMES est aussi **un outil de décision pour les acteurs académiques, économiques et institutionnels** leur permettant de suivre l'exécution des actions menées dans le cadre des axes directeurs du schéma, et d'évaluer leur impact territorial par l'évolution d'indicateurs représentatifs.

Le Groupement de coopération de l'enseignement supérieur (GCES)



L'exécution du programme d'action relevant des axes directeurs du schéma métropolitain de l'enseignement supérieur doit s'inscrire dans une stratégie concertée entre les acteurs locaux de l'enseignement et de la formation.

Il est ainsi proposé la création d'un **Groupement de Coopération de l'Enseignement Supérieur (GCES)** qui réunira l'ensemble des acteurs du territoire de l'enseignement supérieur et leur offrira un espace d'échange et de dialogue décroisé, destiné à nourrir une synergie pour

mieux gérer le changement dans la durée et orchestrer des actions efficaces dans une démarche collaborative.

Chaque partenaire du GCES sera ainsi invité à apporter **son expérience particulière, ses compétences spécifiques, à présenter les initiatives qu'il a déjà développées ou pour lesquelles il souhaiterait collaborer**, à partager sa vision sur l'évolution, sinon la transformation, du secteur.



Le suivi de la stratégie

L'élaboration et le suivi d'une politique de développement de l'enseignement supérieur et de la **recherche sur un territoire requiert le partage d'expérience** avec d'autres territoires afin d'améliorer la pertinence des choix effectués et l'efficacité des actions entreprises.

L'implication de la Métropole au sein de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) offre la possibilité de travailler sur des **défis communs avec les autres collectivités locales adhérentes et de porter auprès de l'État des propositions communes** pour faire évoluer l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

De même, la Métropole est adhérente de France Urbaine, **alliance des grandes villes et collectivités territoriales françaises**, et participe à, voire pilote, plusieurs commissions thématiques consacrées aux enjeux d'attractivité, de développement et d'équité territoriale, traitant de sujets aussi variés que la condition de vie étudiante ou le **financement de l'enseignement supérieur privé**.

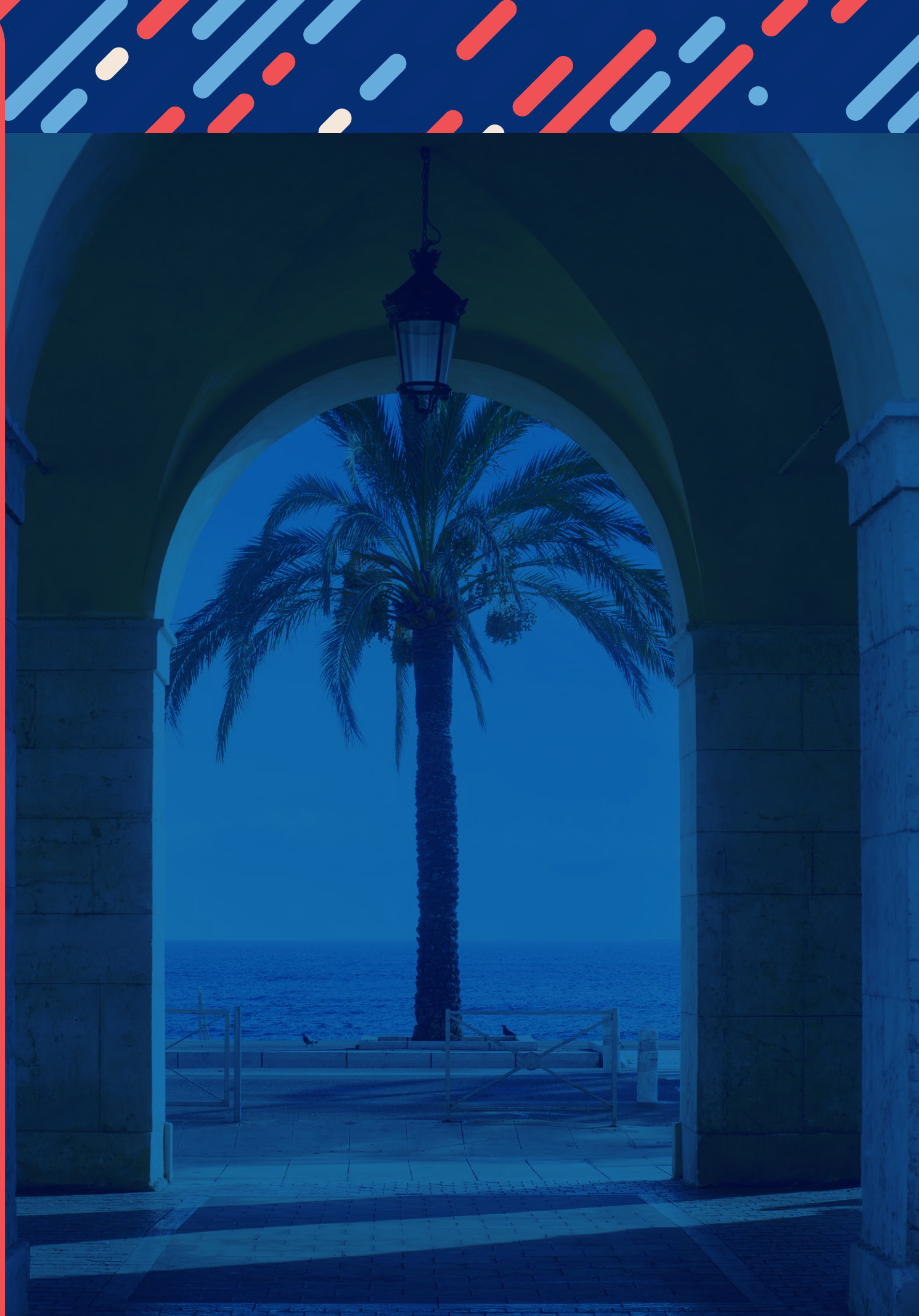


L'orientation des établissements vers les filières d'avenir

A partir de sa stratégie de développement territorial et de la cartographie des besoins en formation qui en découlent, la Métropole mène un travail continu de prospection privilégiant pour leur implantation les établissements qui délivrent un haut-niveau de formation, qui présentent une **capacité d'intégration pérenne sur le territoire métropolitain**, et dont la stratégie de développement s'inscrit dans une relation collaborative avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur déjà présents.

Pour ce faire, la Métropole dispose d'outils ayant pour objet de :

- 01 Connaître les caractéristiques du projet d'implantation porté par l'établissement prospecté à partir d'une grille d'analyse ;
- 02 Contractualiser les engagements de l'établissement porteur de projet pour inscrire son implantation locale dans une stratégie de développement pérenne au travers d'une convention d'objectifs.



ANNEXES :

FICHES ACTIONS

FICHE
ACTION

1

SOUTIEN À L'IMPLANTATION D'ÉCOLES D'EXCELLENCE

FICHE
ACTION

2

PÔLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
À L'EST DE LA MÉTROPOLE

FICHE
ACTION

3

PROJET D'ECO-CAMPUS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
À L'ENTRÉE OUEST DE LA MÉTROPOLE

FICHE
ACTION

4

ÉCOLE DE PRODUCTION

FICHE
ACTION

5

FACULTÉ DE PHARMACIE

FICHE
ACTION

6

CENTRE DES POSSIBLES

FICHE
ACTION

7

HACKATHON AZURÉEN DES ÉCOLES DU NUMÉRIQUE

FICHE
ACTION

8

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

FICHE
ACTION

9

PROJET DE BIOTECH CENTER

FICHE
ACTION

10

IHU RespirERA

FICHE
ACTION

11

CHAIRE DE SYNDÉMIE TERRITORIALE

SOUTIEN À L'IMPLANTATION D'ÉCOLES D'EXCELLENCE

Objectif

Attirer les écoles d'excellence sur le territoire pour former les talents de demain et favoriser ainsi l'attractivité économique du territoire.

Aux côtés d'établissements de référence tels qu'Université Côte d'Azur ou l'EDHEC, l'offre de formation supérieure à Nice n'a cessé de se renforcer et de s'enrichir ces dernières années.

Soucieuse d'accélérer le projet d'implantation des nouvelles écoles, la Métropole a facilité un démarrage rapide des activités de formation des établissements suivants en les accueillant au sein du bâtiment Nice Premium.

SIMPLON

- **Simplon.** Organisme de formation labellisée Grande École du numérique, Entreprise Sociale et Solidaire présente à l'échelle nationale et internationale créée en 2013 qui forme aux compétences et métiers du numérique.

42

- **Ecole 42.** Formation en programmation informatique, entièrement gratuite, inclusive, accessible sans conditions de diplôme ou de connaissances en code, dès 18 ans.



le cnam

- **Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM).** Seul établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Centrale Méditerranée

- **Centrale Méditerranée.** En s'implantant à Nice, Centrale Marseille devient Centrale Méditerranée avec l'objectif d'être l'école d'ingénieur de référence pour le Sud avec une offre de formation complète.

ISART^{DIGITAL}

- **ISART.** Pionnière depuis 21 ans dans l'enseignement des métiers créatifs et technologiques du Jeu Vidéo et de l'Animation 3D-FX. Elue 2ème meilleure école de jeu vidéo au monde.

aivancity

La Grande Ecole de l'IA & de la Data
Paris Île-de-France · Nice Côte d'Azur

- **Aivancity.** Première école en IA et data reconnue par l'Etat, construite autour du triptyque Intelligence Artificielle, Business et Ethique de l'IA.

Rocket School

#business

- **Rocket School.** Ecole de l'économie sociale et solidaire propose un parcours de formation initiale ou de reconversion qui répond aux besoins du marché et correspond aux métiers en tension, l'objectif est un emploi assuré à la fin du parcours.

Ces formations d'excellence, nouvellement accueillies sur le territoire, viennent compléter l'offre de formation supérieure proposée à Nice avec la présence de 80+ établissements d'enseignement supérieur public et privé.

Chiffres clés

- **50 000**
ÉTUDIANTS ACCUEILLIS EN 2022
CONTRE 25 000 EN 2008
- **12**
CAMPUS D'EXCELLENCE
- **+80**
ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



PÔLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE À L'EST DE LA MÉTROPOLE

Objectif

Rééquilibrer la répartition des établissements de formation professionnelle et formation tout au long de la vie, sur le territoire métropolitain en créant un pôle de formation à l'est de la Métropole.



Au regard du fort déséquilibre de développement du tissu de formation sur le territoire de la Métropole, la totalité des sites de formation étant localisés à Nice centre et dans la Plaine du Var, le projet ambitionne l'implantation d'un pôle de formation dans une commune de l'est métropolitain.

La création d'un pôle dispensant des formations professionnelles sur des spécialités particulièrement recherchées dans **les métiers en tension** apportera une réponse s'inscrivant dans la logique de développement du bassin d'emplois des Vallées des Paillons et du quartier de l'Ariane.

La proximité géographique d'un pôle de formation sera une incitation pour les apprenants **à se former, se spécialiser ou se remettre à niveau**, en réduisant ainsi la pénalité, souvent rédhibitoire, de longs déplacements quotidiens sur l'ouest métropolitain.

Cette offre de formation professionnelle constituera **un facteur d'attractivité des entreprises** sur une partie du territoire métropolitain et dans des communes à fort potentiel de développement.

Partenaires

- Communes des Vallées des Paillons
- Clubs d'entreprises EVP et NAD
- Fédérations professionnelles
- Autres acteurs économiques locaux

Calendrier

Phases de définition du projet :

- 2024 PHASE 1**
État des lieux des besoins en formation initiale et formation continue.
- 2024 PHASE 2**
Identification de sites disponibles pour l'implantation d'un pôle de formation.
- 2024 PHASE 3**
Évaluation des moyens de transports devant favoriser l'accessibilité.
- 2025 PHASE 4**
Identification des organismes de formation susceptibles de rejoindre le projet.
- 2025 PHASE 5**
Cahier des charges et modèle économique.

Chiffres clés

(secteur de l'Ariane et des Paillons)

NOMBRE D'ENTREPRISES (BASSIN ÉCONOMIQUE)

- NICE
48 000
- VALLÉES DES PAILLONS
3 800
- TAUX DE CHÔMAGE :
20% (RÉF. NAD)



CRÉATION D'UN ÉCO-CAMPUS DÉDIÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À L'ENTRÉE OUEST DE LA MÉTROPOLE

Objectif

Accompagner le développement d'une formation en ingénierie d'excellence académique par la création d'un éco-campus aux portes de la Métropole.

La Métropole entend maintenir son effort de structuration d'un pôle académique d'excellence avec ce projet qui consiste en l'implantation d'un éco-campus sur la commune de Cagnes-sur-Mer et le développement spécifique d'une offre locale de formation supérieure en ingénierie dans des domaines d'innovation prioritaires du territoire azuréen.

Forte d'un affichage à l'international porté par une excellence académique, la Métropole souhaite ainsi **renforcer le tissu académique existant par une offre de formation locale en ingénierie** pour produire les talents et créer l'innovation qui répondent aux besoins et aux enjeux de développement des entreprises azuréennes.

Le site retenu permettra d'associer dans un même lieu la formation, la recherche, l'innovation entrepreneuriale, l'acculturation scientifique du grand-public, en combinant des espaces de formation, des laboratoires de recherche, des tiers lieux, de l'hébergement, de la restauration et autres services.



Partenaires

- Commune de Cagnes-sur-Mer (Services immobilier et juridique)
- Directions métropolitaines de l'aménagement et de la planification, des infrastructures et des réseaux
- Établissement Public Foncier Régional (EPFR PACA)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Calendrier

Le projet d'éco campus débuté en 2021 ambitionne une rentrée académique en 2029.

2021
2023

PHASE 1.A

Préfiguration du projet de site.

2021
2024

PHASE 1.B

Prospection des écoles d'ingénieur candidates.

2024
2025

PHASE 2

Études d'implantation et consultations des aménageurs.

2027
2029

PHASE 3

Réalisation des travaux.

2029
2030

PHASE 4

Livraison des bâtiments et installation des établissement.

Chiffres clés

○ SAP DES BÂTIMENTS

12 000 À 20 000 M²

○ NOMBRE D'ÉTUDIANTS ATTENDUS

800 À 1200

○ RÉSIDENCE ÉTUDIANTE/HÔTELIÈRE

400 À 500 LITS



ÉCOLE DE PRODUCTION

Objectif

Proposer une école « sur-mesure » avec une pédagogie tournée vers la pratique pour favoriser une insertion réussie des jeunes entre 15 et 18 ans.



Établissement privé d'enseignement technique à but non lucratif déclaré au rectorat de l'académie de Nice, l'Ecole de Production a ouvert à Nice à la rentrée septembre 2024.

Le concept de l'école repose sur une pédagogie « faire pour apprendre » qui s'appuie sur la pratique pour aller vers la théorie, tant dans les matières professionnelles que dans les matières générales.

La scolarité est gratuite et s'adresse aux jeunes entre 15 et 18 ans à la recherche d'une formation concrète dans les métiers de l'électricité.

Accompagnés d'un Maître-Professionnel, les élèves répondent à de vraies commandes passées par des clients industriels au sein d'un atelier pédagogique au cœur de l'école. L'élève en CAP électricité effectue des opérations d'installations électriques sur chantier, contribue à la performance énergétique des bâtiments, **maîtrise les aspects normatifs et réglementaire des installations électriques** et de la sécurité des personnes et des biens et communique avec le client sur le fonctionnement de son installation.

Avec 12 élèves maximum par classe, chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Partenaires

- Écoles de production / Je fabrique mon avenir
- Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)
- Chambre de commerce et d'Industrie Côte d'Azur

Calendrier

Ouverture de l'école de production à la rentrée septembre 2024 au sein du Campus Sud des métiers à Nice.



Chiffres clés

- DURÉE > **24 MOIS**
- **35 À 37H**
PAR SEMAINE DU LUNDI
AU VENDREDI DONT 24H EN ATELIER
- STAGE DE FIN D'ANNÉE DE
2 SEMAINES
EN ENTREPRISE
- **320 M²**
D'ATELIER ÉLECTRICITÉ
- DIPLÔME NIVEAU
CAP ÉLECTRICITÉ

CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

Objectif

Intégrer au pôle santé de la 5^{ème} ville de France un département de Pharmacie pour répondre à la pénurie de pharmaciens sur le territoire maralpin et alentour.

5^{ème} ville de France, Nice est la seule des 12 plus grandes villes à ne pas posséder de faculté de pharmacie, bien que disposant d'un pôle santé doté de toutes les formations médicales et paramédicales.

Le territoire maralpin manque aussi cruellement de personnel officinal et de pharmaciens-chercheurs, ce qui freine le développement du secteur stratégique de la santé.

Pénalisé par un numérus clausus limitant l'accès à **36 étudiants en pharmacie des Alpes-Maritimes et de Corse au sein de la faculté de pharmacie de Marseille**, l'ouverture de ce département de pharmacie, pour laquelle le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a donné un premier avis favorable, répondra à une demande forte de l'ensemble des filières pharmaceutiques (officinale, hospitalière, biologie, industrie et recherche) du territoire et favorisera **une approche intégrative et interprofessionnelle de la santé**.



Partenaires

- Porté par Université Côte d'Azur (UniCA) dont l'UFR Médecine
- Syndicat des Pharmaciens des Alpes-Maritimes
- Rectorat régional ESRI
- Ministères de la Santé et de la Prévention et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Calendrier

Phases de définition du projet :

- 2021** **PHASE 1**
Étude de préfiguration du projet.
- 2022** **PHASE 2**
Validation du projet par l'Université Côte d'Azur.
- 2023** **PHASE 3**
Validation du rectorat régional et sollicitation des ministères de la Santé et de l'ESRI.
- 2024
2025** **PHASE 4**
 - Confirmation du CNESER.
 - Accords des Conseils académique et d'administration de l'Université.
 - Ouverture d'une première promotion de 40 étudiants avec une possible évolution à terme vers 100 à 120 étudiants.



Chiffres clés

(Département des Alpes-Maritimes)

- **446**
PHARMACIENS EN OFFICINES RÉUNISSANT
 - **540** PHARMACIENS TITULAIRES
 - **492** PHARMACIENS ADJOINTS
- **140**
PHARMACIENS EN LABORATOIRES D'ANALYSE
- **70**
PHARMACIENS ŒUVRANT DANS L'INDUSTRIE
- **50%**
DES PHARMACIENS TITULAIRES ÂGÉS DE PLUS DE 55 ANS
- DÉFICIT CHRONIQUE EN PHARMACIENS TITULAIRES ET ADJOINTS
- BESOIN DES OFFICINES :
200 (2/3 DES OFFICINES EN RECRUTEMENT)
- BESOIN DES LABORATOIRES :
30

CENTRE DES POSSIBLES

Objectif

Créer un dispositif pilote pour encourager l'émergence de talents auprès des jeunes de la Métropole et les accompagner vers la découverte de soi, de leurs compétences et des métiers.

Le projet « Centre des possibles » porte sur l'ouverture d'un centre à Nice durant l'année scolaire 2024-25, permettant de mesurer les aptitudes des jeunes dès l'âge de 16 ans, notamment au sein des quartiers prioritaires de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le centre des possibles permettra de **valoriser les compétences et talents des jeunes**, pour les guider au mieux dans leur choix de développement de soi, de leurs compétences et de leur connaissance des métiers. Les jeunes seront évalués sur **leurs aptitudes, intérêts et personnalité de manière ludique** pendant une demi-journée.

A l'issue de cette demi-journée, chaque élève se verra remettre de manière individualisée **un rapport d'analyse sur la performance accomplie au cours de l'évaluation**, un panorama de métiers correspondant à son profil. Des casques de réalité virtuelle seront également mis à disposition des jeunes afin de permettre une découverte plus approfondie des métiers.



Partenaires

Le projet « **Centre des possibles** » est lancé en partenariat avec Université Côte d'Azur, dont plusieurs chercheurs sont impliqués, et avec le Rectorat de l'académie de Nice.

Calendrier

Le projet « **Centre des possibles** » est développé entre 2022 et 2026 et mené en 4 phases :

2022
2024

PHASE 1

Phase de conception.

2024
2025

PHASE 2

Phase d'expérimentation.

2025
2026

PHASE 3

Phase opérationnelle.

POST
2025

PHASE 4

Phase de suivi et recherche et essaimage.

Chiffres clés

◦ **4 OUTILS** ET **+50**
QUESTIONS DÉVELOPPÉS PAR LES
CHERCHEURS

◦ **+4** LYCÉES PARTENAIRES,
+15 CLASSES POUR
+700 PARTICIPANTS

◦ DÉCOUVERTE DE
+ 200 MÉTIERS

◦ BUDGET TOTAL DU PROJET :
250K€ EN INVESTISSEMENT
150K€ EN FONCTIONNEMENT



HACKATHON AZURÉEN DES ÉCOLES DU NUMÉRIQUE

Objectif

Proposer aux écoles du numérique présentes sur le territoire métropolitain et alentour **une compétition mobilisant leurs étudiants regroupés en équipes** pour coder des solutions innovantes répondant à un enjeu territorial proposé par la Métropole.

L'objet d'un hackathon est de mobiliser l'intelligence collective et l'esprit de compétition afin de trouver pour tout domaine des solutions qui répondent à un problème spécifique.

Le hackathon du numérique a pour but de réunir les écoles du numériques présentes sur le territoire métropolitain en associant leurs étudiants au sein d'équipes inter-établissements pour un défi marathon se déroulant sur deux jours pleins.

Cette épreuve de codage logiciel sur un thème imposé par la Métropole est précédée de master classes sur les techniques de codage et le thème retenu pour le défi, et suivi d'une séance de job dating avec des entreprises locales offrant des stages ou des emplois.

La participation de plusieurs écoles à un même évènement vise à fédérer ces établissements d'enseignement supérieur autour d'actions communes pour faciliter le déploiement d'une stratégie concertée de la formation aux technologies du numérique pouvant bénéficier au développement du tissu d'entreprises du territoire métropolitain.

Cet évènement multipartenaire représente également l'opportunité pour la Métropole de communiquer plus spécifiquement sur une priorité d'action de sa politique publique territoriale.



Partenaires

- Association Code4Sud des écoles du numériques en Région Sud
- Association Nice Start(s) Up de la FrenchTech Côte d'Azur
- Agence métropolitaine de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques (ASSER)
- Entreprises sponsors (Enedis, Microsoft, ...)

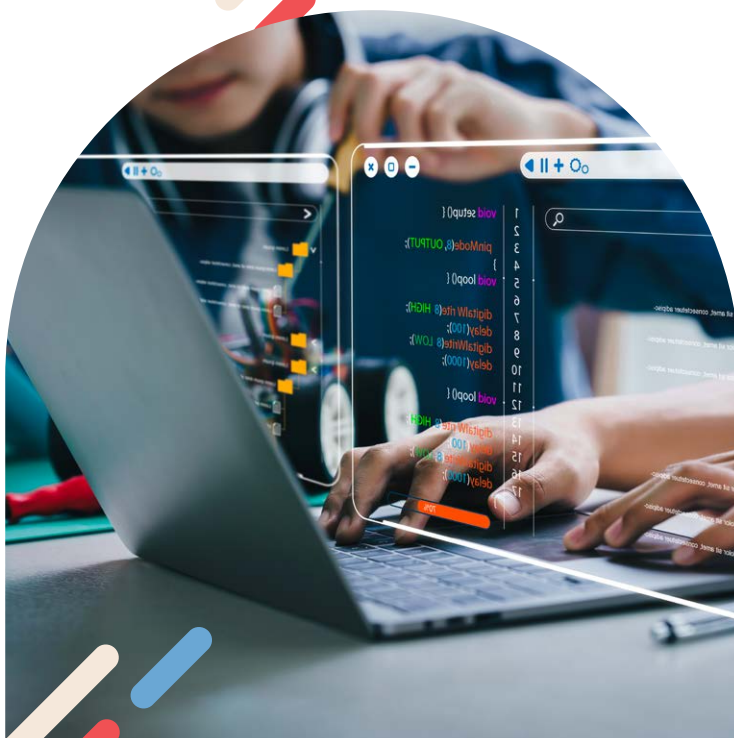
Calendrier

RÉCURRENCE :
annuelle.

1^{ÈRE} ÉDITION
6-8 novembre 2024.

Chiffres clés

- DURÉE :
3 JOURS
- **80 À 100** ÉTUDIANTS
PARTICIPANTS
- **8**
ÉCOLES ASSOCIÉES AU MINIMUM
- BUDGET TOTAL =
~30K€



POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Objectif

Mettre en valeur l'excellence de la recherche niçoise et participer ainsi au développement de la culture scientifique sur tout le territoire.



Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite mettre en valeur l'excellence de la recherche azuréenne et la faire connaître au grand public.

Elle mène des actions autour de l'attribution de prix, labels, bourses, accompagnement de l'employabilité des doctorants, ou encore animation du réseau local d'acteurs de la recherche.

Exemples d'actions conduites par la collectivité :

- **Aides individuelles Bourse « Jeunes Chercheurs »** : d'un montant de 194 000€ par an pour soutenir 5 post-doctorants appartenant à un laboratoire d'UniCA.
- **Comité Doyen Lépine** : soutien à hauteur de 31 000€ par an à des projets de visibilité scientifique sur le territoire niçois et attribution de Grands prix scientifique et artistique à des personnalités chaque année.
- **Victoires de la recherche** : soutien à hauteur de 4 000€ par an pour les meilleures thèses des 6 écoles doctorales de l'Université et pour une action de recherche d'un laboratoire niçois.
- **Prix entrepreneuriat dans la recherche** : soutien à hauteur de 10 000€ (prix lancé en 2022) pour 1 entreprise innovante dans le milieu de la recherche et 3 projets de start up.
- Création en 2023 de la **Chaire Sciences et société** proposant un cycle de conférences scientifiques sur des sujets d'actualités au Centre Universitaire Méditerranéen.

Partenaires

L'ensemble des acteurs, organismes ou associations œuvrant à la diffusion de la culture scientifique et technique ou au soutien de la recherche.

Calendrier

Actions annuelles récurrentes.

Chiffres clés

- **200K€**
ANNUEL POUR SOUTENIR LE RECRUTEMENT DE JEUNES CHERCHEURS
- **3 PRIX** DÉDIÉS À L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE
- **15+ LAURÉATS**
RÉCOMPENSÉS / AN
- **10+ ORGANISMES/ ASSOCIATIONS**
SOUTENUS / AN



PROJET DE BIOTECH CENTER

Objectif

Soutien au développement d'une filière de valorisation des ressources marines et des biotechnologies sur le territoire de la Métropole.

La Métropole Nice Côte d'Azur, l'Université Côte d'Azur et Sorbonne Université collaborent sur la valorisation des ressources marines en bénéficiant des écosystèmes marins côtiers incluant l'aire marine protégée du site Natura 2000 « Cap Ferrat », la rade de Villefranche-sur-Mer ainsi que la future aire marine protégée entre l'Aéroport et le Cap de Nice.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte où les ressources marines sont un terrain de recherche pour de nombreux laboratoires au sein de la Métropole.

Le projet de « Biotech Center », vise à créer un lieu pour structurer la filière des biotechnologies marines autour d'une offre de valeur et de services dédiés à l'ensemble des acteurs de la filière en région – startups, industriels, académiques, organismes de recherche et grand public.

Ce « Biotech center » proposera divers espaces (laboratoires, bureaux, espaces de coworking, showroom) et services d'accompagnement des entreprises et de soutien à l'innovation. Il contribuera ainsi à la fertilisation croisée entre la recherche et le développement économique en s'appuyant sur l'existant en région (structures et services) mais aussi en proposant une offre différenciante répondant aux carences et aux besoins observés sur la filière et sur les marchés ciblés.

Partenaires

Le projet est développé en partenariat avec l'Institut Fédératif de Recherche Marres d'Université Côte d'Azur, l'Institut de la Mer de Villefranche-sur-Mer et de Sorbonne Université (IMEV). Le projet a reçu le soutien de la Région SUD dans le cadre des opérations d'intérêt régional.

Calendrier

Le calendrier de déploiement repose sur les phases suivantes :

- 2021** La préfiguration du projet.
- 2022** La phase d'industrialisation des travaux de recherche 2022 et au-delà.
- 2027
2028** Programme immobilier (offre mixte espaces bureaux + laboratoires).

Chiffres clés

(Échelle Métropole)

- **500+ M€ DE CA**
GÉNÉRÉ PAR LES ENTREPRISES
DE L'ÉCONOMIE BLEUE
- **2 155**
SALARIÉS TRAVAILLANT DANS
L'ÉCONOMIE BLEUE
- **550**
ENTREPRISES RECENSÉES
- **20+**
LABORATOIRES DE RECHERCHE
- **15+**
STARTUPS ISSUES DE LA RECHERCHE



INSTITUT HOSPITALO -UNIVERSITAIRE RESPIRERA

Objectif

Création à Nice d'un centre international d'excellence scientifique et médicale de formation et de recherche en santé respiratoire, environnement et vieillissement porté par UniCA, le CHU de Nice, l'INSERM et l'INRIA.

Face à l'incidence croissante des maladies respiratoires chroniques et des cancers pulmonaires en France liés à l'allongement de l'espérance de vie et la modification des facteurs environnementaux (pollution atmosphérique, réchauffement climatique/allergènes, virus respiratoires), la ville de Nice et alentour peuvent être considérés comme un « laboratoire vivant » unique qui permet de se projeter sur l'impact des maladies respiratoires sur les populations en France, et en Europe dans les 10 années à venir.

En fédérant les collectivités territoriales, dont au premier plan la Métropole, à un **pôle azuréen d'excellence mondiale en santé regroupant des centres hospitaliers et universitaires (CHU, CAL, ICP) et de grands établissements de recherche fondamentale (INSERM, CNRS, Inria), le projet d'IHU RespirERA est destiné à structurer sur le site niçois une expertise nationale et internationale unique en recherche fondamentale**, translationnelle et clinique, pour la formation, l'innovation et le soin dans le domaine des maladies respiratoires liées au vieillissement.

L'IHU a pour ambition de développer et démontrer le modèle unique dans le monde d'un centre de compétences à l'interface entre la recherche fondamentale et translationnelle, les praticiens de terrain et l'industrie biotechnologique et pharmaceutique, qui serait déployable à moyen terme sur d'autres territoires nationaux et internationaux, apportant une visibilité inégalée de l'écosystème de santé azuréen et à la Ville de Nice.



Partenaires fondateurs

- Université Côte d'Azur (UniCA)
- CHU de Nice
- Inria
- Inserm

Calendrier

Dates clés du déploiement du projet :

- 16 mai 2023** Vainqueur de l'AAP « Instituts Hospitalo-Universitaires – IHU 3 » France 2030.
- 23 mai 2024** Inauguration de l'IHU RespirERA.
- 2027** Livraison du site définitif.
- 2023** Période de labellisation de l'IHU.



Chiffres clés

1^{ER} CENTRE EUROPÉEN DANS LE DOMAINE DES MALADIES RESPIRATOIRES LIÉES AU VIEILLISSEMENT

UN SITE DE RECHERCHE RÉUNISSANT À TERME

○ **4 500 M²**

○ **10** LABORATOIRES

○ **600** CHERCHEURS, MÉDECINS ET EXPERTS DE L'INDUSTRIE

UN PÔLE DE FORMATION VISANT À TERME

○ **7 MASTER** DONT 2 EUROPÉENS

○ **2 000** ÉTUDIANTS FORMÉS DONT 50% INTERNATIONAUX

○ **UN CENTRE DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS**

15M€ DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT SUR 10 ANS (FRANCE 2030)

70M€ DE REVENUS PROJÉTÉS SUR 10 ANS (CONTRATS DE RECHERCHE, DE FORMATION, INDUSTRIELS)

CHAIRE DE SYNDÉMIE TERRITORIALE

Objectif

Création d'une chaire scientifique pour mener les recherches et offrir les compétences requises au déploiement opérationnel de l'approche syndémique pour le pilotage des politiques publiques territoriales en santé.

Les chiffres de santé publique de la population mettent en avant la contribution des inégalités sociales et territoriales à la vulnérabilité de l'individu en santé. L'effet cumulatif des facteurs sociaux, environnementaux et économiques sont majoritairement déterminants sur les risques de maladie et de décès, tous facteurs qui s'inscrivent dans le cadre de missions de service publics relevant des collectivités territoriales.

La connaissance de ces interactions et de leur importance rend nécessaire le développement d'une approche globale, populationnelle et localisée de la santé : la syndémie territoriale. Cette approche met en œuvre **une méthodologie et des techniques qui associent les données de santé publique aux outils de l'économétrie et de l'IA**. La finalité est d'accroître la prévention par l'étude des déterminants de la santé à une échelle micro-locale, et d'améliorer l'accès aux soins et la cohésion territoriale par l'étude de l'adéquation entre l'offre et la demande locale en santé ainsi que les déterminants de la renonciation aux soins.

La création d'une chaire scientifique, reposant sur les pôles de recherche de Université Côte d'Azur et Skema Business School, en partenariat avec des collectivités territoriales, des organismes institutionnels et des structures privées, aura pour objet, dans le champ de la syndémie territoriale, de mener une recherche académique d'excellence, de développer des formations pluridisciplinaires, de créer un observatoire de la santé publique, et d'offrir un guichet d'expertises et de services.



Partenaires

- Université Côte d'Azur (UniCA) avec UR2CA et ELMI
- Skema Business School
- Direction de la santé de la Ville de Nice
- EPCI des Alpes-Maritimes (dont le Département)
- Organismes institutionnels (ex. CPAM)
- Partenaires privés (mutuelles et assurances ; laboratoires d'analyse ; ...)

Calendrier

PHASES DE DÉPLOIEMENT DU PROJET :

2021
2023

PHASE 1

Expérimentation sur deux cas d'usages (faisabilité technique et démonstration d'intérêt).

2023
2024

PHASE 2

Étude d'un dispositif de portage et recherche de partenaires.

automne
2024

PHASE 3

Création d'une chaire scientifique partenariale public-privé.

2025
2029

PHASE 4

Déploiement des missions de la chaire sur une période de 5 ans renouvelable.

- [2026] Lancement de l'observatoire de la santé publique.

Chiffres clés

- IMPACT EN SANTÉ DES DÉTERMINANTS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX :

70%

- TAUX MOYEN DE DÉPISTAGE DE LA POPULATION MARALPINE :

40%

- NOMBRE DE MAILLES D'ANALYSE DE LA POPULATION MARALPINE :

463







HORIZON
2030

CONTACT

DGA Economie et Attractivité
Direction Enseignement supérieur,
Recherche et Formation
contact-esr@nicecotedazur.org

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR